

Juillet 2017

## Mon village dans mon assiette

Entre amis, en famille, avec vos élèves, relevez le défi de mettre votre village dans une assiette ! Montez votre équipe et mettez vos talents culinaires au service des ingrédients locaux pour inventer le gâteau de votre village.

### SOMMAIRE

- Page 1 :**  
Le gâteau des villages
- Page 2 :**  
Le compte engagement
- Page 3 :**  
L'assemblée générale  
Les commissions fédérales
- Page 4 :**  
Le kit action culturelle  
L'agenda



### Le concours du gâteau des villages

Nesles la Vallée, Us, Chaussy et Nucourt.

La finale aura lieu le jour même à la Grange au Tulipier à Guiry en Vexin pour l'élection du gâteau de nos villages parmi les finalistes.

C'est ouvert à qui ?

Tous les habitants des villages et bourgs ruraux du Val d'Oise pourront participer, à l'exception des professionnels des métiers de la restauration.

#### L'idée de départ

Les Foyers Ruraux du Val d'Oise ont décidé de s'intéresser aux enjeux alimentaires et de s'appuyer sur la cuisine comme un élément de rencontre et d'échange.

« **MON VILLAGE DANS MON ASSIETTE** », c'est l'envie d'organiser une confrontation amicale entre les villages autour des fourneaux tout en s'appuyant sur le patrimoine de nos territoires.

Cette idée a vite trouvé un écho favorable auprès de partenaires enthousiastes.

#### En quoi consiste ce projet ?

C'est un concours de pâtisserie convivial qui propose à chaque équipe (3 à 4 personnes) de défendre les couleurs de son village pour présenter le gâteau qui représentera le mieux nos villages.

#### Ça se déroule où et quand ?

Les inscriptions ont ouvert jusqu'au 15 septembre 2017.

Le concours proprement dit se déroulera le 21 octobre 2017 de 14h00 à 16h30 à

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Val d'Oise vous propose le

### Concours du Gâteau de nos villages

En famille, entre amis, collègues ou accompagnés de vos élèves, venez exprimer vos talents culinaires et dévoiler votre recette du « Gâteau de nos villages »

Phase de pré-sélection du 15 mai au 15 septembre 2017

Phases qualificatives et finale le 21 octobre 2017

**Pour participer**

- Par courrier à Fdfr95 - 17, rue d'Hardeville - 95420 NUCOURT
- Par mail : [concoursgateau@fdfr95.asso.fr](mailto:concoursgateau@fdfr95.asso.fr)
- Site web : <http://www.fdfr95.asso.fr>
- Téléphone : 01 34 67 45 29
- Facebook : Fédération Départementale des Foyers Ruraux 95

**A GAGNER !**

- des notes gastronomiques
- des cours de pâtisserie
- des ateliers cuisine
- des livres de cuisine

L'événement proposé par les Foyers Ruraux du Val d'Oise

#### Infos pratiques :

**Site internet :** <http://fdfr95.asso.fr>  
**Facebook :** Fédération Départementale des Foyers Ruraux 95  
**Mail :** [concoursgateau@fdfr95.asso.fr](mailto:concoursgateau@fdfr95.asso.fr)  
**Par téléphone :** 01.34.67.45.29

#### Une opération soutenue par



Lettre d'information apériodique au service du Mouvement Rural du Val d'Oise.

Directeur de publication :  
Laurent DUFOUR

17 rue d'Hardeville - 95420 NUCOURT  
 Tel : 01 34 67 45 29  
 Mail : [secretariat@fdfr95.asso.fr](mailto:secretariat@fdfr95.asso.fr)  
 Site web : [www.fdfd95.asso.fr](http://www.fdfd95.asso.fr)



# Le Compte Engagement Citoyen

Valoriser le bénévolat en permettant des passerelles avec la vie professionnelle et la formation tout au long de la vie. C'est l'enjeu du compte d'engagement citoyen (CEC) créé par la loi du 8 août 2016.

Ce compte permet, tout au long de la vie, de garder traces des activités citoyennes de son possesseur. Ces activités permettent désormais de bénéficier d'heures de formation supplémentaires dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) et désormais inclus dans le compte personnel d'activité (CPA).

Les décrets 2016-1970 du 28 décembre 2016 et 2016-1826 du 21 décembre 2016 sont venus précisés le fonctionnement de ce compte engagement citoyen et les modalités applicables aux bénévoles des associations.

Ce compte est géré dans le cadre du compte personnel d'activité. Il est accessible via la plateforme de services en ligne du CPA (<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>) permet au bénévole d'enregistrer ses activités bénévoles et volontaires.

Sont éligibles au CEC les activités suivantes :

- Le service civique
- Les activités de réserviste (militaire, civile et sanitaire)
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le bénévolat dans une association.

L'objectif de ce compte est de permettre au bénévole d'acquérir des heures sur son compte personnel de formation. Les activités citées ci-dessus permettent d'acquérir 20 heures forfaitaires par an et par activité, dans une limite de 60 heures.

Les bénévoles associatifs concernés sont ceux qui siègent dans les instances d'administration ou de direction des associations et qui encadrent l'activité d'autres bénévoles pendant au moins 200 heures dans l'année civile (dont au moins 100 heures au sein d'une seule association). Cette activité bénévole doit être auto-déclarée par la personne concernée sur son compte CPA, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin de l'année suivante. Le service de déclaration sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les associations devront confirmer cette auto-déclaration sur leur compte associatif en ligne ([www.service-public-asso.fr](http://www.service-public-asso.fr)) avant le 31 décembre de l'année. Ceci suppose que chaque association mette en place dès 2017 un suivi des heures de bénévolat de ses dirigeants et animateurs bénévoles.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les heures comptabilisées au CEC pourront servir dans deux cas :

- ▶ Cas 1 : compléter le volume horaire d'une formation éligible au CPF après épuisement du crédit d'heures de ce dernier
- ▶ Cas 2 : suivre une action de formation propre aux bénévoles et volontaires

Les heures du CEC restent acquises après le départ en retraite et jusqu'au décès du titulaire. Dans ce cas, elles ne pourront plus être mobilisées que dans le cas n°2.

## Valeur du point

L'avenant 159 à la Convention Collective Nationale de l'animation prévoit de revaloriser le point à hauteur de 6,09€ au 1<sup>er</sup> septembre 2017 puis 6,14€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous réserve d'extension de l'avenant par arrêté dans les délais utiles.

La FDFR/95 est à votre disposition pour vérifier que vos salaires correspondent bien à ces minima.

## Assurance chômage

La convention d'assurance chômage du 14 avril 2017, en attente d'agrément, devrait s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Elle comporte la création d'une contribution patronale de 0.05% mais supprime la taxation des CDD courts.

Plus d'informations sur notre site.

# Assemblée générale fédérale

Les Foyers Ruraux du Val d'Oise se sont réunis le samedi 29 avril 2017 pour leur assemblée générale annuelle. La réunion se tenait dans les locaux fraîchement rénovés du siège social de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Val d'Oise (FDFR/95), à Nucourt.

Le gros morceau de la matinée était constitué par l'assemblée annuelle de la FDFR/95. Laurent DUFOUR, président, s'est félicité de la fin des travaux des locaux fédéraux, conduits par les bénévoles du conseil d'administration.

Rodolphe CHEMIN, directeur de l'association, s'est ensuite chargé de faire un compte rendu de l'activité fédérale pour l'année 2016, présentant les différentes missions de l'association. Représentation du réseau auprès des institutions, aide technique aux bénévoles, information, communication et animation du réseau ont constitué l'ordinaire de l'équipe fédérale.

Côté finances, l'exercice 2016 a encore été difficile. Cependant, la trésorerie de

l'association est saine et la réouverture du gîte de Nucourt devrait permettre de rééquilibrer le budget à l'horizon 2018.

L'assemblée générale a été conclue par la remise de médaille des Foyers Ruraux à MM. Philippe DENIS (médaille de bronze) et Georges VIALLON (médaille d'argent), vivement remerciés pour leur implication dans les travaux des locaux fédéraux.



## Administration fédérale

Le **bureau** de la fédération départementale des Foyers Ruraux 2017 est composé de :

Président : DUFOUR Laurent

Vice-président : GUERIN Jérôme

Vice-Président : DENIS Philippe

Trésorier : GAUDRY Michel

Trésorier adjoint : LONCLE Pascal

Secrétaire générale : REYNAUD Christiane

Secrétaire adjointe : LARUELLE Thérèse

La gestion de l'activité de la fédération est répartie en 4 commissions thématiques :

**1. Vie fédérale et finances** : commission en charge des questions liées à l'organisation et la gestion de la fédération, son financement et son

budget, les statuts et règlements, les relations extérieures (CNFR, URIF, ASLFR, institutions)

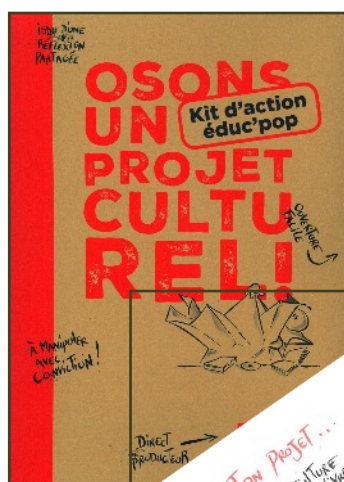
**2. Accompagnement du réseau et vie associative** : aide aux associations, animation du réseau, secteurs d'animation, projets d'animation, formation et accompagnement des bénévoles

**3. Communication** : interne au réseau, externe au réseau. Site internet, newsletter, trait d'union, réseaux sociaux, partenariats

**4. Gîte** : travaux et aménagements, équipement, mises à disposition, prestataires

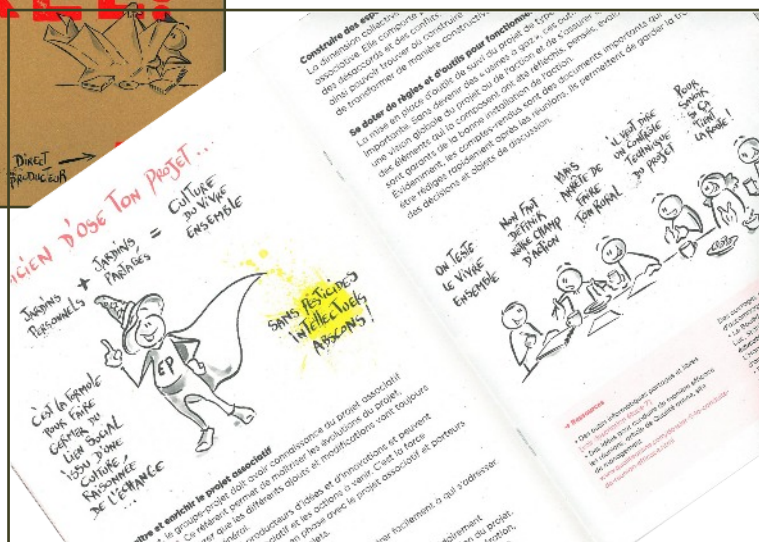
Ces commissions sont ouvertes à tous les adhérents des Foyers Ruraux. Si l'une des thématique vous intéresse, si vous pensez pouvoir apporter une aide ponctuelle, contactez la fédération.

# Kit d'action éduc'pop



La CNFR vient d'éditer « Osons un projet culturel », petit kit pratique pour aider à la réalisation de projets culturels d'envergure en résonance avec les pratiques d'éducation populaire. Un outil « à manipuler avec conviction » pour mieux comprendre ce que l'on fait.

Ce kit se présente sous la forme d'une pochette cartonnée contenant un DVD, un poster et des fiches qui sont autant de supports à débattre en équipe pour enrichir les actions culturelles de son foyer rural à partir des expériences du mouvement.



La pièce maîtresse du kit est sans aucun doute le livret d'une quarantaine de pages qui propose dans un premier temps de réfléchir à l'éducation populaire avant d'aborder de manière simple et accessible les 10 étapes pratiques et concrètes qui jalonnent le montage d'un projet reprises sur le poster.

Sur le DVD, un film de Salim SAFTI, animateur du foyer rural de Capestang éclaire le



spectateur sur la question des choix politiques de la culture.

Un exemplaire est consultable dans les locaux de la FDFR/95.

## Agenda

Quoi	Quand	Où
Ouverture saison	18 juillet	GESTANET
Tournoi pétanque	3 septembre	Cléry en Vexin
Tournoi de doubles	10 septembre	Contactez l'ASL-FR/95

Retrouvez en temps réel l'agenda des Foyers Ruraux du Val d'Oise sur notre site internet :

<http://www.fdr95.asso.fr>

Ou sur notre page Facebook :

Fédération Départementale des Foyers Ruraux 95



Fermeture estivale de la FDFR/95

Du vendredi 21 juillet au soir au lundi 21 août au matin

Les mails et messages téléphoniques urgents seront traités.

Nous souhaitons un bon été à tous : bénévoles, adhérents, partenaires...